

Daniel Meynen

Marie et l'Eucharistie



Daniel Meynen

Marie et l'Eucharistie

L'Église dans le Cœur du Christ

Éditions EDILIVRE APARIS
75008 Paris – 2010

www.edilivre.com

Edilivre Éditions APARIS

56, rue de Londres – 75008 Paris

Tél. : 01 41 62 14 40 – Fax : 01 41 62 14 50 – mail : actualites@edilivre.com

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

ISBN : 978-2-8121-3730-3

Dépôt légal : Août 2010

© Edilivre Éditions APARIS, 2010

*Comment l'Église s'offre
au Père – dans le Christ
avec l'Esprit-Saint
pour Marie-Médiatrice*

*A Sa Sainteté
le Pape Benoît XVI
Vicaire du Christ
et Successeur de Pierre*

Sommaire

EN GUISE DE PRÉFACE	13
PREMIÈRE PARTIE	
– <i>L’aspect corporel de la médiation de Marie</i>	23
Chapitre 1 – MARIE DANS LA TRINITÉ POUR L’ÉGLISE	25
Chapitre 2 – PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MARIE-MÉDIATRICE	37
Chapitre 3 – JEAN 6, 57 LA VIERGE PUISSANTE DE LA NATIVITÉ	49
Chapitre 4 – MARIE-MÉDIATRICE : MÈRE DE L’ÉGLISE	61
Chapitre 5 – LE PAPE : ÉPOUX DE MARIE DANS LE CHRIST	75
Chapitre 6 – LE SALUT ÉTERNEL PAR MARIE ET POUR MARIE	89
Chapitre 7 – DE LA MÉDIATION DE MARIE AU MINISTÈRE DE PIERRE	103
DEUXIÈME PARTIE	
– <i>Le médiateur d’ordre corporel</i>	117
Chapitre 8 – UN SEUL CORPS DU CHRIST : KÉPHAS	119

Chapitre 9 – L’UNIQUE MÉDIATION DU CORPS DU CHRIST	129
Chapitre 10 – LE MINISTÈRE MARIAL DE KÉPHAS	145
Chapitre 11 – HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM	159
Chapitre 12 – L’ACTION DE MARIE-MÉDIATRICE DANS LA DIVINE TRINITÉ	175
Chapitre 13 – MARIE : ÉPOUSE DE L’ESPRIT-SAINT POUR KÉPHAS	189
Chapitre 14 – LE PONTIFE ROMAIN ET SON DIACRE	199
Chapitre 15 – KÉPHAS ET LA FRACTION DU PAIN	207
TROISIÈME PARTIE	
– <i>La relation entre la grâce et le libre arbitre</i>	219
Chapitre 16 – LA FRACTION DU PAIN DANS LA THÉOLOGIE DE LA LITURGIE	221
Chapitre 17 – LA FRACTION DU PAIN DANS LA THÉOLOGIE DE L’HOMME	231
Chapitre 18 – LA FRACTION DU PAIN DANS LA THÉOLOGIE DE LA GRÂCE	241
Chapitre 19 – LA GRÂCE EFFICACE DANS LA SAINTE ÉCRITURE	253
Chapitre 20 – LE SACREMENT DE L’ÉGLISE CHEZ SAINT THOMAS D’AQUIN « I »	269
Chapitre 21 – LE SACREMENT DE L’ÉGLISE CHEZ SAINT THOMAS D’AQUIN « II »	285
Chapitre 22 – LE SACERDOCE COMMUN DES FIDÈLES	307
QUATRIÈME PARTIE	
– <i>La Communion ecclésiale par l’Eucharistie</i>	325

Chapitre 23 – LA COMMUNION DU CHRIST ET DE MARIE	327
Chapitre 24 – LA COMMUNION DU PAPE ET DE MARIE	337
Chapitre 25 – LA COMMUNION DU CHRIST ET DU PAPE.....	349
Chapitre 26 – L’ESPRIT DANS L’ÉPÎTRE DE S. PAUL AUX ROMAINS	359
Chapitre 27 – L’ESPRIT DANS L’ÉPÎTRE DE S. PAUL AUX CORINTHIENS « I »	375
Chapitre 28 – L’ESPRIT DANS CORINTHIENS « II » ET DANS GALATES	391
Chapitre 29 – LA COMMUNION DU PÈRE CHEZ SAINT PAUL	405
CINQUIÈME PARTIE	
– <i>L’aspect spirituel de la médiation de Marie</i>	421
Chapitre 30 – LA PERSONNE MYSTIQUE DU CHRIST.....	423
Corollaire	
– LA PUISSANCE DU TRÈS-HAUT	445

EN GUISE DE PRÉFACE

Le titre principal et le titre secondaire de ce livre

1. Un jour – c'était en 1987 – un étudiant me posa cette question : *Quelle est l'action de l'Esprit-Saint à la Messe ?* Une question fort intéressante qui ne cessa de hanter mon esprit. D'autant plus que, la même année, le Pape Jean-Paul II, dans l'accomplissement de sa devise *Totus tuus*, publiait l'Encyclique « Redemptoris Mater » (*La Mère du Rédempteur*), sur la Bienheureuse Vierge Marie dans la vie de l'Église en marche. Or, le pape, suivant une longue tradition d'auteurs mariaux, n'hésite pas à appeler Marie : **Épouse de l'Esprit-Saint** (n. 26). Cette appellation m'a tout de suite interpellé : si l'Esprit-Saint agit à la Messe, ainsi que tous les Pères de l'Église en ont attesté, agit-il avec Marie son Épouse ? Et comment ces deux personnes, l'une divine et l'autre humaine, agissent-elles dans la célébration du Mystère de la Foi par excellence, là où s'accomplit cet *admirable échange* entre Dieu et l'homme ? Autant de questions auxquelles le lecteur trouvera dans ce livre quelques éléments de réponse, tout cela dans la droite ligne de cette autre Encyclique du Pape Jean-Paul II, presque son testament : « Ecclesia de Eucharistia » (*L'Église vit de l'Eucharistie*), parue en 2003. Le Pape y fait l'éloge de Marie **Femme eucharistique** : *Marie peut en effet nous guider vers ce très saint Sacrement, car il existe entre elle et lui une relation profonde.* (n. 53) D'où le titre principal de mon livre : **Marie et l'Eucharistie**.

2. **L'Église dans le Cœur du Christ**, tel est le titre secondaire de ce livre. Assurément, tout le Christ est présent dans l'Eucharistie, son Cœur aussi bien que tout son corps, toute son âme, et toute la Divinité du Verbe de Vie qu'il est en personne. Mais le Cœur du Christ semble bien être le signe explicatif de toute l'Eucharistie : il est le symbole humain de tout l'Amour de Dieu pour son Église, qu'il a rachetée au prix de son Sang versé sur la Croix du Calvaire. Et l'amour n'a pas de raison, ou s'il en a, c'est l'amour lui-même qui est sa propre raison : l'amour ne s'explique que par l'amour, qui est la plénitude de sa raison. Il n'y a donc pas de raison

plus pleine et plus complète pour expliquer l'Eucharistie que l'Amour même de Dieu, symbolisé par le Cœur du Christ.

3. **L'Église dans le Cœur du Christ**, c'est une action de l'Église qui va au Christ et qui s'unit à lui au plus intime de son Être, jusque dans sa Vie même, et dans son Amour. C'est donc l'action de l'Église qui, dans la communion eucharistique où elle ne fait qu'un avec le Christ, s'unit à l'Amour de Dieu pour devenir, elle-même, Amour des hommes qui sont ses frères dans le monde, et donc pour devenir Amour d'elle-même, pour participer à sa propre sanctification, à son édification personnelle dans la charité comme Corps du Christ. Et au fil des temps, d'Eucharistie en Eucharistie, de communion en communion, l'Église croît et s'édifie en allant au Christ et en s'unissant à lui, avec l'Amour même de Dieu qu'elle a reçu au jour de la Pentecôte et qu'elle ne cesse de recevoir chaque fois que se perpétue et se renouvelle ce grand Mystère du Christ et de l'Église.

Lex orandi, lex credendi

4. « **Lex orandi, lex credendi** » *Loi de prière, loi de foi* : la liturgie est une des sources de notre foi. En particulier, la liturgie romaine est une des sources de notre foi. A ce sujet, on ne pourrait manquer d'objecter que, pendant des siècles, la liturgie romaine a totalement omis de mentionner l'Esprit-Saint au cours de la grande Prière eucharistique du Canon Romain, notamment dans la prière d'épiclese. Pourquoi alors envisager une telle étude sur l'action de l'Esprit-Saint à la Messe ? La réponse est simple : un commentaire approfondi de la prière ***Supplices te rogamus*** montre qu'il s'agit là d'une véritable épiclese post-consécratoire, ou invocation à l'Esprit-Saint pour l'unité de l'Église dans et par la communion eucharistique.

Commentaire de la prière Supplices te rogamus

5. Pendant des siècles, et jusqu'à nos jours, l'Église romaine a utilisé, pour célébrer l'Eucharistie, une Prière particulière et interchangeable (sauf en quelques jours de fête), appelée pour cette raison **Canon romain**.

6. Cette prière se trouve consignée dans le Missel romain sous l'appellation de Prière eucharistique n° 1. Par le fait même, le Canon romain se trouve associé à trois autres prières eucharistiques, fort semblables entre elles. Ces trois autres prières sont faciles à comprendre, ce qui correspond d'ailleurs au but pour lesquelles elles ont été composées. Mais, tout le monde en conviendra, le Canon romain recèle une structure plus obscure, et quelques aspects qui méritent certaines explications. Une

des prières qui le composent, la prière « **Supplices te rogamus** » *Nous t'en supplions*, constitue l'un de ces aspects.

7. Rappelons le texte de cette prière récitée peu après la consécration du pain et du vin au Corps et au Sang du Christ. Voici ce texte, tout d'abord en latin : « **Súpplíces te rogámus, omnípotens Deus : jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublíme altáre tuum, in conspéctu divínæ majestátis tuæ : ut quotquot ex hac altáris participatióne sacrosánctum Fíii tui, Corpus, et Sánguinem sumpsérimus, omni benedictióne cælésti et grátia repleámur.** » Ensuite en français : *Nous t'en supplions, Dieu tout-puissant : qu'elle soit portée par ton ange en présence de ta gloire, sur ton autel céleste, afin qu'en recevant ici, par notre communion à l'autel, le corps et le sang de ton Fils, nous soyons comblés de ta grâce et de tes bénédictions.*

8. Afin de donner le sens profond de cette prière, commençons par quelques notes sur le texte lui-même :

a) Il s'agit d'abord et surtout d'une prière adressée à Dieu par les prêtres représentant l'Eglise, prêtres qui se nomment en premier lieu *serviteurs* du Seigneur : « Unde et memores, Dominus, nos servi tui... Supplices te rogamus... » *C'est pourquoi, nous aussi, tes serviteurs... Nous t'en supplions...*

b) « **jube hæc perferri** » *qu'elle soit portée* : ce mot « hæc » *ceci* (ou *cela*) renferme beaucoup de choses. Même si, dans sa forme écrite, surtout celle que nous connaissons aujourd'hui, le Canon romain ne peut remonter au delà du cinquième siècle de notre ère, c'est-à-dire à l'époque de Saint Grégoire le Grand, on ne peut s'empêcher d'y retrouver tout l'essentiel de l'esprit des Apôtres : *Le canon plonge ses racines dans la tradition apostolique, dans le Cœur même de Jésus-Christ.* (Dom Eugène Vandeur, *La Sainte Messe, Notes sur sa Liturgie*, Maredsous, 1924, p. 181) ; ce que le Pape Jean-Paul II exprime d'une manière plus large, disant : *L'Eucharistie est apostolique parce qu'elle est célébrée conformément à la foi des Apôtres.* (Encyclique « *Ecclesia de Eucharistia* » (*L'Eglise vit de l'Eucharistie*), n. 26) Aussi, comment pourrait-on douter que la Prière eucharistique n° 1, ou Canon romain, s'inspire de près ou de loin de la Liturgie juive, telle qu'elle est décrite, notamment, dans le Livre du Lévitique ? Or, dans le rite du sacrifice pacifique de l'Ancienne Loi, nous trouvons cette action, fort semblable à celle décrite par la prière « **Supplices te rogamus** » : « *Adolebuntque ea super altare in holocaustum.* » *Les fils d'Aaron feront fumer cela sur l'autel par-dessus l'holocauste.* (Lev. 3, 5 – Bible de Maredsous, 1965) Remarquons ici l'emploi parallèle d'un pronom démonstratif, en partie imprécis comme

pronom, en partie précis comme démonstratif, tant dans la prière du Canon romain (*haec*) que dans le livre du Lévitique (*ea*). Ce dernier pronom résume la description donnée dans les versets précédents : « adipem qui operit vitalia, et quidquid pinguedinis est intrinsecus : duos renes cum adipe quo teguntur ilia, et reticulum jecoris cum renunculis » *la graisse qui enveloppe les entrailles et qui y adhère, les deux rognons avec la graisse qui les entoure dans la région lombaire et la peau qui recouvre le foie à détacher près des rognons* (Lev. 3, 3-4). La simple comparaison structurelle entre le texte du Canon romain et celui du Lévitique nous montre le rapport existant entre l'Eucharistie et la graisse des hosties pacifiques. D'ailleurs, les interprètes ont vu dans le mot « adipem » *graisse*, souvent employé dans l'Écriture, une image de l'Eucharistie.

c) Si les Apôtres, comme on peut le penser, ont utilisé une forme liturgique de l'Ancienne Alliance pour célébrer le Sacrement de la Nouvelle Alliance par excellence, c'est-à-dire l'Eucharistie, il semble clair que leur intention n'était autre que de désigner non pas directement le sacrement du Corps et du Sang du Christ (c'est-à-dire la Nouvelle Alliance elle-même), mais bien la réalité antérieure du pain et du vin, réalité qui n'est autre que le signe sacramentel même, et réalité antérieure tout comme l'Ancienne Alliance est antérieure à la Nouvelle. Or, de tous temps, le pain et le vin eucharistique ont été interprétés comme une image de l'Église composée d'hommes et de femmes, tout comme le pain est obtenu à partir d'une multitude de grains de froment, et le vin à partir d'un grand nombre de grappes de raisin. A ce sujet, Saint Paul nous dit : *Le pain que nous rompons, n'est-il pas communion au corps du Christ ? Puisqu'il n'y a qu'un seul pain, nous ne formons, à plusieurs, qu'un seul corps, car nous avons tous part au même pain.* (1 Cor. 10, 16-17) Ce qui est confirmé par la Didachè : *Comme ce pain rompu, disséminé sur les montagnes, a été assemblé pour être un, que ton Église soit rassemblée de la même manière des extrémités de la terre dans ton royaume.* (Didachè, 9, 4 – Sources chrétiennes, 248, p. 177) Comme le pain et le vin sont, de soi, des aliments de la vie présente, le texte suivant de Saint Thomas d'Aquin illustre bien notre propos : « Hoc sacramentum (...) significationem habet respectu rei praesentis, scilicet ecclesiasticae unitatis, cui homines aggregantur per hoc sacramentum. » *Ce sacrement a une triple signification : (...) Il a une deuxième signification à l'égard de la réalité présente, qui est l'unité ecclésiale à laquelle les hommes s'agrègent par ce sacrement.* (S. Thomas, Summa Theologica, IIIa, q. 73, a. 4, corp.) Enfin, notons que tout ceci n'est pas sans relation avec le fait que, dans les paroles de la consécration du pain et du vin, des pronoms démonstratifs sont pareillement utilisés : Ceci est mon Corps et Ceci est la coupe de mon Sang...

d) En offrant le Corps et le Sang du Christ, l'Église s'offre elle-même aussi : cet acte d'offrande de l'Église n'est pas autre chose qu'une ratification ou un consentement de l'acte d'offrande du Christ sur la Croix. Ainsi le texte du lévitique commence par dire : « Et offerent de hostia pacificorum in oblationem Domino adipem. » *De ce sacrifice pacifique il offrira la graisse en guise de sacrifice par le feu au Seigneur.* (Lev. 3, 3) Ce qui est alors offert, ce n'est qu'une partie de la victime, ce qui adhère à son organe vital et à ses entrailles, surtout à son cœur : « adipem qui operit vitalia, et quidquid pinguedinis est intrinsecus » *la graisse qui enveloppe les entrailles et qui y adhère* (Lev. 3, 3), c'est-à-dire l'Église et les sacrements qui sont sortis de la plaie du Sacré-Cœur.

e) « **per manus sancti Angeli tui** » **par les mains de ton saint Ange** : il est très probable que cet Ange soit l'Esprit-Saint. Le rapport, dans la vision de Saint Jean (Apocalypse), entre l'Ange de l'Église et l'Esprit-Saint est très étroit ainsi que le fait remarquer une note de la Bible de Maredsous : Les Sept Esprits : sont vraisemblablement le Saint-Esprit, l'Esprit septiforme dont ils évoquent l'universalité d'action. (Note sur Ap. 1, 4 ; cf. aussi Ap. 4, 5) L'avis de certains liturgistes va dans le même sens : Dom Cagin (*Te Deum*, p. 221 – *Paléographie musicale*, t. V, p. 90) montre (...) que l'angelus auquel il est fait allusion dans l'épiclese Emitte, et dans plusieurs autres formules, à commencer par la formule romaine Supplices te (...) jube haec perferri per manus sancti angeli tui, n'est autre chose qu'une désignation de l'Esprit-Saint. (Dom Fernand Cabrol, *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, Article ÉPICLÈSE, Colonnes 166 et 167)

f) « **in sublime altare tuum** » **sur ton autel céleste** : c'est le Christ lui-même glorieux et ressuscité dans le Ciel. En effet : « Adolebuntque ea super altare in holocaustum. » *Les fils d'Aaron feront fumer cela sur l'autel par-dessus l'holocauste.* (Lev. 3, 5) Et ailleurs : « et imposito holocausto, desuper adolebit adipem pacificorum » (Lev. 6, 12 dans la Vulgate latine) *il y arrangera l'holocauste et fera fumer dessus la graisse des sacrifices pacifiques* (Lev. 6, 5 dans la Bible de Maredsous, 1965). En effet, le Christ dans la gloire peut être dit une victime d'holocauste : « Indiget homo sacrificio propter tria : (...) tertio ad hoc quid spiritus hominis perfecte Deo uniatur ; quod maxime erit in gloria ; unde et in veteri lege offerebatur holocaustum, quasi totum incensum, ut dicitur Levit. I (...) ; et ideo ipse Christus, inquantum homo, non solum fuit sacerdos, sed etiam hostia perfecta, simul existens hostia pro peccato, et hostia pacifica, et holocaustum. » (S. Thomas, *Summa Theologica*, IIIa, q. 22, a. 2, corp.) *L'homme a donc besoin du sacrifice pour trois motifs... 3° Pour que l'esprit de l'homme soit parfaitement uni à Dieu, ce qui se*

réalisera dans la gloire. C'est pourquoi, dans l'ancienne loi, on offrait l'holocauste où tout était brûlé, comme dit encore le Lévitique (chap. 1) (...) Le Christ, en tant qu'homme, fut donc non seulement prêtre, mais victime parfaite, étant à la fois victime pour le péché, victime pacifique, et holocauste.

9. Après avoir expliqué les termes de cette prière, en voici le sens. L'Église demande au Père céleste qu'il envoie l'Esprit-Saint afin d'unir l'Église au Christ par ce même Esprit, et par là d'unir tous les fidèles entre eux, de sorte que la communion sacramentelle au Corps et au Sang du Christ soit vraiment une communion en esprit et en vérité (cf. Jn. 4, 23-24).

10. Ainsi, dans cette prière, l'Église demande qu'elle soit placée sur cet autel sublime afin qu'elle devienne elle aussi victime, Hostie, comme le Corps du Christ. Mais l'Église ne meurt pas : elle demande à être victime tout en restant vivante, c'est-à-dire semblable à cet autel sur lequel elle veut être sacrifiée, semblable au Christ ressuscité. Si elle s'offre, c'est pour vivre ou revivre, c'est pour être aussi semblable au Sang du Christ, principe de Vie éternelle.

11. Cependant l'Église ne s'offre pas indépendamment de l'offrande du Christ sur la Croix. C'est en effet *par Lui, avec Lui, et en Lui, dans l'unité du Saint-Esprit* (cet Esprit-Saint qui fait l'union entre le Christ et l'Église), que l'Église rend *tout honneur et toute gloire à Dieu le Père tout-puissant.*

12. Tout ceci montre que l'envoi de l'Esprit-Saint n'est pas autre chose que la consommation du Sacrifice de la Croix : *Si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai.* (Jn. 16, 7) *La mission du Fils, en un sens, trouve son « achèvement » dans la Rédemption. La mission de l'Esprit-Saint « découle » de la Rédemption : C'est de mon bien qu'il reçoit et il vous le dévoilera.* (Jn. 16, 15) (S.S. Jean-Paul II, Encyclique « Dominum et vivificantem » (*Il est Seigneur et Il donne la vie*), n. 24) C'est ce qui est bien exprimé par la **consumation** des graisses (*adipes*) sur l'autel sublime. Il faut aussi remarquer que ces *adipes* sont des excédents inutiles à la vie : enlever les graisses de la victime ne lui ôte quasi rien ; ainsi le sacrifice eucharistique ne déroge en rien à la vertu du Sacrifice de la Croix : « Cujus quidem oblationis (cruentae, inquam) fructus per hanc incruentam uberrime percipiuntur : tantum abest, ut illi per hanc quovis modo derogetur. » *Les fruits de cette oblation, – celle qui est sanglante –, sont reçus abondamment par le moyen de cette oblation non sanglante ; tant il s'en faut que celle-ci ne fasse en aucune façon tort à celle-là.* (Concile de Trente, Denzinger 1743)

13. Notons enfin que, quoiqu'on n'enlève rien d'essentiel en ôtant les *adipes* des hosties pacifiques, ce qui est consummé sur l'holocauste, ce n'est pas toute la victime, mais seulement une partie. Cela veut dire que les fruits perçus par l'offrande du sacrifice de la Croix sont en proportion avec l'offrande que l'Église fait d'elle-même dans le sacrifice eucharistique ou en relation avec lui : « Si cum vero corde et recta fide, cum metu ac reverentia, contriti ac paenitentes ad Deum *accedamus, misericordiam consequamur et gratiam inveniamus in auxilio opportuno* (He. 4, 16). » Si nous nous approchons *de Dieu avec un cœur sincère et une foi droite, avec crainte et respect, contrits et pénitents*, nous obtenons miséricorde, et nous trouvons la grâce d'un secours opportun (He. 4, 16). (Concile de Trente, Denzinger 1743)

14. L'Église exprime ainsi, dans cette prière mystérieuse et très profonde, toute l'économie du salut et de la sainteté. La Bienheureuse Élisabeth de la Trinité ne s'exprimait pas autrement : *O Feu consummant, Esprit d'amour, survenez en moi afin qu'il se fasse en mon âme comme une Incarnation du Verbe ; que je lui sois une humanité de surcroît, en laquelle Il renouvelle tout son mystère.* (Élévation à la Trinité)

PREMIÈRE PARTIE

L'aspect corporel de la médiation de Marie

Chapitre 1

MARIE DANS LA TRINITÉ POUR L'ÉGLISE

L'Eucharistie et la médiation de Marie

15. Un fait s'impose à nous : l'Eucharistie se présente sous forme de nourriture, soit solide, comme le pain, soit liquide, comme le vin ; l'Eucharistie apparaît comme le sacrement parfait du Christ en personne, puisqu'il a dit : *Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment une boisson.* (Jn. 6, 55) En tant que telle, l'Eucharistie est destinée à être mangée ou bue par l'Église, car, sans un acte de nutrition, toute nourriture reste absolument sans effet : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes.* (Jn. 6, 53) Aussi, toute étude adéquate de l'Eucharistie doit traiter, d'une manière propre et exclusive, de la manducation de l'Eucharistie par l'Église, acte nutritif et vital appelé communément *communion eucharistique* : ce sera l'objet précis de notre recherche. Or, pour Saint Thomas d'Aquin – le grand Docteur du Verbe incarné – l'Eucharistie, qui est le sacrement du Christ, porte ce nom, c'est-à-dire ce qui en exprime toute la réalité, parce qu'elle contient la plénitude de grâce de la divinité du Christ : « Dicitur Eucharistia, idest bona gratia, quia (...) realiter continet Christum, qui est plenus gratia. » *On parle d'Eucharistie, c'est-à-dire de bonne grâce, parce que (...) elle contient réellement le Christ, qui est plein de grâce.* (S. Thomas, Summa Theologica, IIIa, q. 73, a. 4, corp.) Ainsi, dans la mesure où l'unique objet de notre recherche est l'acte de la communion eucharistique, nous voyons que nous ne pouvons pas ne pas nous placer d'abord – dans la phase initiale que constitue cette *Première partie* – dans le domaine propre de la médiation de Marie : l'union du Christ-Eucharistie et de l'Église dans l'acte de la communion

sacramentelle est nécessairement relative au ministère de la Vierge Marie dans son office unique et exclusif de Médiatrice entre la grâce du Verbe incarné et le libre arbitre de toute personne humaine.

16. L'office de médiateur, envisagé dans sa fonction d'unificateur – ce qui est le cas ici, puisqu'il s'agit de l'acte de la communion eucharistique – comporte, de soi, le rôle de transmettre les biens de l'un à l'autre, et réciproquement : « *Conjungit mediator per hoc, quod ea quae unius sunt, defert ad alterum.* » *Le médiateur unifie par le fait que, les choses qui sont à l'un, il les communique à l'autre.* (S. Thomas, Summa Theologica, IIIa, q. 26, a. 2, corp.) Par conséquent, la médiation de Marie s'exerce nécessairement dans un double sens : un sens descendant, selon lequel la grâce de Dieu est transmise du Christ à l'Église, et un sens ascendant selon lequel la liberté de l'homme est remise à Dieu, dans le Christ. La médiation de Marie considérée dans son sens descendant, du Christ vers l'Église, fait partie de la doctrine de l'Église qui peut être considérée comme certaine, ou quasi certaine. Le Pape Saint Pie X en témoigne lui-même : *Du fait que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ et qu'elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la Rédemption (...), elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces.* (Encyclique *Ad Diem illum*, du 2 février 1904 – Texte latin dans Denzinger, n° 3370) Par contre, il existe encore aujourd'hui quelque incertitude, ou une demi-obscurité quant à la portée dogmatique du sens ascendant de la médiation de Marie. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir le Catéchisme de l'Église Catholique, qui déclare simplement, d'une manière concise : *La prière de l'Église est comme portée par la prière de Marie* (n° 2679), la prière étant alors l'expression pleine et entière de la liberté humaine. On le voit : ce texte, si beau et si précieux soit-il, ne nous dit pas si *la prière de l'Église* dont il s'agit recouvre aussi, de soi, cette grande Prière de l'Église qu'est la *Prière eucharistique*...

Titre, sous-titre, et plan général du livre

17. Pour que la médiation de Marie, entendue dans ses deux sens, soit un jour définissable comme un dogme de foi, ce point de doctrine doit encore être approfondi et explicité davantage : c'est le but que nous nous proposons dans ce livre. D'ailleurs, le lecteur attentif aura découvert dans le titre de ce livre *Marie et l'Eucharistie : l'Église dans le Cœur du Christ*, l'expression du mouvement ascendant de l'Église vers le Cœur du Christ par Marie-Médiatrice : pour se nourrir de l'Eucharistie, l'Église doit porter la main sur le pain et le vin consacrés, en confiant ainsi, par la médiation de Marie, sa liberté à l'Amour miséricordieux du Cœur de Jésus.

18. Tout le contenu doctrinal de la médiation de Marie est résumé dans le sous-titre que nous avons donné à ce livre : *Comment l'Église s'offre au Père, dans le Christ, avec l'Esprit-Saint, pour Marie-Médiatrice*. C'est-à-dire que la communion d'offrande – faite dans la prière – du Christ et de l'Église, unis sacramentellement dans la communion eucharistique, s'accomplit, tout aussi bien et d'une manière indissociable, et pour le Père éternel, source de l'Esprit-Amour, et pour Marie-Médiatrice, Épouse de l'Esprit-Saint. Ce sous-titre renferme deux principes indissociables, que nous aurons l'occasion de développer tout au long de ce livre.

Le premier principe est que la prière du fidèle chrétien, dans la mesure où elle est unie à la grande Prière eucharistique de la Liturgie, est le moyen unique et particulier par lequel la personne humaine peut s'offrir elle-même tout entière, et principalement sa liberté, à Dieu : quand l'Église va vers le Christ, quand elle va dans le Cœur du Christ, l'Église s'offre à Dieu, dans le Christ, rendant avec l'Esprit-Saint Amour pour Amour.

Le second principe est que, la notion propre de médiateur étant d'être au milieu exact entre les deux éléments de la médiation, l'élément médiateur ne peut exister qu'en vertu de l'existence des termes extrêmes qu'il unit : quand, sur une feuille de papier, nous traçons une ligne droite, nous allons d'un bout à l'autre de la ligne, en passant par le milieu, mais, ce milieu, nous ne pouvons le connaître avec précision qu'après avoir tracé toute la ligne, d'un bout à l'autre ; en résumé, pour tout médiateur d'ordre corporel, le point milieu dépend en tout de l'union des points extrêmes. Dans le cadre d'une recherche du sens ascendant de la médiation de Marie, c'est-à-dire dans le cas de l'Église qui va vers le Christ-Eucharistie par Marie-Médiatrice, la notion de médiateur d'ordre corporel est absolument fondamentale et essentielle : c'est par l'intermédiaire de Marie considérée comme médiateur d'ordre corporel que l'Église peut mettre la main sur l'Eucharistie, dans un acte spirituel d'offrande au Père dans l'Esprit-Saint.

19. Ainsi, l'essentiel de la médiation de Marie tient en deux notions complémentaires : l'une, d'ordre corporel, qui consiste dans le fait que les deux éléments extrêmes de la médiation de Marie, qui sont le Christ et l'Église, donnent naissance, par leur union commune et réciproque, au terme médiateur ou milieu, qui est Marie-Médiatrice ; l'autre, d'ordre spirituel, qui consiste dans le fait que l'élément médiateur, ou Marie-Médiatrice, en vertu de son action médiate et unifiante, donne naissance à l'union conjointe et simultanée des termes extrêmes de la médiation, qui sont le Christ – et en Lui, le Père dans l'Esprit-Saint – et l'Église. Notons bien que ces deux notions de la médiation de Marie, l'une d'ordre corporel, et l'autre d'ordre spirituel, sont non seulement complémentaires, mais

aussi indissociables l'une de l'autre, puisque, l'Eucharistie étant une nourriture, ce sacrement est nécessairement mangé par la personne humaine tout entière, c'est-à-dire considérée corps et âme simultanément et inséparablement. C'est pourquoi, lorsque nous envisagerons l'aspect corporel de la médiation de Marie, l'aspect spirituel y sera aussi traité, et ce, nécessairement et conjointement ; il en ira de même lorsque nous considérerons l'aspect spirituel de la médiation de Marie, où l'aspect corporel apparaîtra également, quoique sous un autre jour et selon une autre approche.

Tout ceci nous permet de tracer le plan de notre livre : tout d'abord, cette **Première partie**, consacrée à l'aspect corporel de la médiation de Marie ; ensuite une **Deuxième partie**, spécialement dédiée à l'étude du médiateur d'ordre corporel ; une **Troisième partie**, consacrée à l'acte d'offrande de l'Église au Père, dans le Christ, pour Marie-Médiatrice, dans le cadre de la Fraction du Pain et de la relation entre la grâce de Dieu et le libre arbitre de l'homme ; une **Quatrième partie**, spécialement rédigée pour montrer la place de Marie-Médiatrice dans l'Église ; enfin, une **Cinquième partie**, consacrée à l'aspect spirituel de la médiation de Marie.

Historique de la médiation de Marie

20. Afin de montrer au lecteur la continuité dans le temps de la médiation de Marie comprise selon la double notion décrite ci-dessus (voir n° 19), nous allons citer plusieurs auteurs, divers par leur fonction dans l'Église ou par les expériences spirituelles qu'ils ont vécues. Nous les citerons en commençant par les personnages contemporains (XX^e siècle) et nous remonterons ainsi jusqu'au XVI^e siècle ; bien que Saint Alphonse-Marie de Liguori (XVIII^e siècle), que nous citerons, évoque lui-même Saint Bernard (XII^e siècle), nous n'irons cependant pas au-delà de l'époque protestante, c'est-à-dire l'époque où Martin Luther manifesta son doute et son incompréhension vis-à-vis de l'attitude du chrétien qui invoque Marie, « *ut Beatam Virginem colat mediatrix loco Christi* », *de sorte qu'il honore la Bienheureuse Vierge médiatrice à la place du Christ* (Martin Luther, lettre du 19 août 1523 au Chapitre de l'Église de Wittenberg – Werke, Briefwechsel, 3. Band, nr. 648, 45) ; en effet, c'est d'ordinaire à partir du moment où une doctrine de l'Église est contredite ou mise en doute qu'elle commence à recevoir, sous la conduite de l'Esprit-Saint, son plein essor et son parfait développement. Précisons encore que les auteurs cités ci-dessous évoquent davantage tantôt l'un, tantôt l'autre aspect de la médiation de Marie, dans une unité de vue.

21. Il est impossible de commencer cette rétrospective mariale sans citer tout d'abord le plus contemporain des auteurs entièrement dévoués à Marie et à son Fils Jésus : S.S. le Pape Jean-Paul II. Nombreux sont les discours et autres écrits que ce digne Successeur de Pierre a consacrés à Marie. Parmi eux, il faut mentionner tout d'abord l'encyclique « *Dominum et vivificantem* » (*Il est Seigneur et Il donne la vie*) sur l'Esprit-Saint dans la vie de l'Église et du monde (18 mai 1986) ; mais surtout cette autre encyclique, qui fait suite à la précédente, et qui s'intitule « *Redemptoris Mater* » (*La Mère du Rédempteur*) sur la Bienheureuse Vierge Marie dans la vie de l'Église en marche (25 mars 1987). Cependant, pour célébrer avec Marie la vingt-cinquième année de son Pontificat, Jean-Paul II a voulu consacrer à la Mère de Jésus une année du Rosaire, allant du mois d'octobre 2002 au mois d'octobre 2003. Au cours de cette année mariale, voici ce que dit un Pape tout dévoué à la cause de Marie : Marie « *mit au monde son fils premier-né ; elle l'emballa et le coucha dans une mangeoire* » (Lc. 2, 7). *Telle est l'icône de Noël : un fragile nouveau-né, que les mains d'une femme protègent de pauvres vêtements et déposent dans une mangeoire. Qui peut penser que ce petit être humain est le « Fils du Très-Haut » (Lc. 1, 32) ? Elle seule, sa Mère, connaît la vérité et en garde le mystère. En cette nuit, nous pouvons, nous aussi, « passer » par son regard pour reconnaître en cet Enfant le visage humain de Dieu. A nous aussi, hommes du troisième millénaire, il est possible de rencontrer le Christ et de le contempler avec les yeux de Marie.* (S.S. Jean-Paul II, Homélie de la Messe de la Nuit de Noël 2002) Passer par les yeux et le regard de Marie pour connaître et reconnaître Dieu en Jésus ! Il s'agit là d'une très belle synthèse de la médiation de Marie considérée dans son acte principal, d'ordre corporel, savoir : la Nativité du Seigneur, ainsi que nous le verrons ultérieurement (voir Chapitre 3).

22. Polonais comme le Pape Jean-Paul II, Saint Maximilien Kolbe, un des plus récents théologiens de la médiation de Marie, et aussi un des plus connus, exprime ainsi sa pensée : *La Médiatrice de toutes les grâces, c'est Marie. C'est vers elle que nous allons comme les enfants à leur mère.* (Saint Maximilien Kolbe, Conférence – sans date – dans *L'Immaculée révèle l'Esprit-Saint*, p. 69) Ce qu'il explique ainsi : *Assurément la source de tout bien, tant au plan naturel que surnaturel (la grâce), c'est Dieu le Père qui agit toujours par le Fils et le Saint-Esprit, c'est-à-dire la très Sainte Trinité. En vérité, le seul Médiateur auprès du Père, c'est le Fils incarné, Jésus-Christ, Dieu et homme, par qui tous les hommages que nous rendons à Dieu, d'humains deviennent divins, acquièrent alors une valeur infinie et deviennent dignes de la majesté du Père. En vérité, nous aimons le Père dans le Fils, Jésus-Christ, et nous devons Lui donner tout notre*

amour afin que le Père reçoive en Lui et par Lui tout notre amour. Mais pourtant, il est vrai que toutes nos actions, même les plus saintes, ne sont pas sans taches, et si nous voulons les offrir au Seigneur Jésus pures et immaculées, nous devons les donner directement à l'Immaculée pour qu'elle en fasse sa propriété et qu'elle les donne comme telles à son Fils. C'est alors qu'elles deviendront sans taches, immaculées. En obtenant par la divinité de Jésus une valeur infinie, elles glorifieront Dieu le Père. (Lettre au Frère Matthieu Spolitakiewicz, 10 octobre 1935, dans L'Immaculée révèle l'Esprit-Saint, p. 71).

23. Vers 1920, un religieux belge, le frère Mutien-Marie de Ciney, des Écoles Chrétiennes, neveu de Saint Mutien-Marie de Malonne, écrivait les sentences suivantes prises comme résolutions spirituelles : *Ma vocation, c'est l'amour !... l'amour envers Marie ! (...) J'imiterai Dieu dans son amour pour Marie : la Très Sainte Trinité a tout fait pour glorifier Marie. J'aimerai Marie par Jésus dans la Sainte Communion. J'aimerai Marie par Mes Trois. Je serai le Jésus de Marie, n'aimant Marie que par Jésus !... Je serai l'amour de la Très Sainte Trinité pour Marie, n'aimant Marie que par Mes Trois.* (Manuscrit autobiographique complet inédit, p. 111 – Ne pas confondre ce document avec les *Extraits* dont nous reproduisons un passage ci-après). Parlant de la Sainte Communion pour obtenir la glorification de Marie, le même frère explique : *La Sainte Communion, pratiquée de cette manière, aurait donc pour but de glorifier Dieu en rappelant à Jésus et à Marie leur amour réciproque et en perpétuant, pour ainsi parler, la vie de Jésus aimant Marie, sa Mère (...)* Non certes que Jésus soit un moyen d'aimer Marie, que le Créateur soit un moyen et la créature une fin, mais encore une fois, dans l'intention délicate de faire plaisir à Jésus et à Marie qui ont mis l'un dans l'autre toutes leurs complaisances. (Extraits de l'autobiographie du Frère Mutien-Marie de Ciney, page 76 de l'édition de Tournai, année 1951)

24. A sa manière, qui est tout intérieure, Bienheureuse Elisabeth de la Trinité, religieuse carmélite dijonnaise, exprime comment elle conçoit, pareillement et sans presque de différence, la vie de louange et d'offrande à la Très Sainte Trinité et à Marie tout ensemble : *Dans le ciel de notre âme, soyons louange de gloire de la Sainte Trinité, louange d'amour de notre Mère immaculée.* (Bienheureuse Élisabeth de la Trinité, *Souvenirs*, p. 117) Et l'auteur anonyme des *Souvenirs* ajoute plus loin : *L'appartenance de Sœur Élisabeth aux trois divines Personnes accroissait encore sa tendre dévotion envers la très Sainte Vierge et lui donnait comme une liaison de grâce plus intime avec celle qui, selon son expression, fut la grande louange de gloire de la Sainte Trinité. Son âme est si simple, les mouvements en sont si profonds, (disait Sœur Élisabeth), que l'on ne peut*

les surprendre ; elle semble reproduire sur la terre cette vie qui est celle de l'Être divin : l'Être simple ; aussi est-elle si transparente, si lumineuse, qu'on la prendrait pour la lumière : pourtant elle n'est que le *miroir du soleil de justice*. (ibid. p. 139) Et ailleurs, dans une lettre à un prêtre récemment ordonné, Bienheureuse Élisabeth se complaisait à comparer le ministre du Christ – l'unique Médiateur – avec Marie, prêtre et médiatrice de la grâce divine : *Avec la Vierge vous pouvez chanter votre Magnificat et tressaillir en Dieu votre Sauveur, car le Tout-Puissant fait en vous de grandes choses et sa miséricorde est éternelle... Comme Marie, conservez tout en votre cœur, approchez-le tout près du sien, car cette Vierge sacerdotale est aussi Mère de la divine Grâce...* (ibid. p. 143)

25. D'un tout autre genre, quoique possédant autant de chaleur, est le témoignage suivant : *L'idée de la Mère de Dieu est profondément distincte de celle du Dieu Incarné. Jésus-Christ, c'est Dieu qui s'abaisse ; Marie, c'est une femme élevée entre toutes (...) Celui qui nous accuse de faire de Marie une divinité méconnaît la divinité de Jésus ; il ne sait pas ce qu'est la Divinité ! Notre-Seigneur ne peut pas prier pour nous comme prie Marie. Il ne peut pas inspirer les sentiments qu'inspire une créature. Marie, en sa qualité de créature, possède un droit naturel à notre sympathie, à notre familiarité, par la raison qu'elle est notre semblable (...) Nous nous tournons vers elle, sans la crainte, le remords, le tremblement intérieur qui nous saisissent devant Celui qui lit en nous, qui nous juge et nous punit. Notre cœur s'élance vers cette Vierge sans tache, vers cette douce Mère ; nous la saluons avec joie et reconnaissance quand elle s'élève, à travers les chœurs des Anges, jusqu'à son trône de gloire. Si modeste et si puissante, elle a tracé pour nous son portrait dans le Magnificat : « Il a regardé la bassesse de sa servante, et désormais toutes les nations m'appelleront bienheureuse. »* (Cardinal John Henry Newman, cité par Pie Régamey, O.P., dans *Les plus beaux textes sur la Vierge Marie*, p. 408-409)

26. Dans la nuit du 18 au 19 juillet 1830, la Très Sainte Vierge Marie apparut à une religieuse française, fille de la Charité : Sainte Catherine Labouré. Dans cette apparition, c'est Marie qui, plus par ses gestes que par ses paroles, se décrit elle-même comme Médiatrice de grâce et d'offrande entre le Christ et l'Église. Voici ce que rapporte un biographe de la Sainte : *Catherine transmet la requête intérieure, telle qu'elle s'impose à elle, principalement l'autel : « Maintenant, je me sens pressée, depuis deux ans, de vous dire de faire bâtir ou élever un autel de la Sainte Vierge dans l'endroit même où elle a apparu. » Mais surtout, cet autel doit comporter une statue de la Sainte Vierge, telle qu'elle l'a vue, en cet endroit. Elle insiste sur un détail inédit : Notre-Dame tient « une boule dans ses mains,*

qui représentait le globe. Elle tenait les mains élevées à la hauteur de l'estomac, d'une manière très aisée, les yeux élevés vers le Ciel » (...) *C'est un regard d'imploration et un geste d'offrande pour ce monde : ses enfants qu'elle aime protéger.* « Ici sa figure était de toute beauté. Je ne pourrais la dépeindre, et puis, tout à coup, j'ai aperçu des anneaux à ses doigts, revêtus de pierreries, plus belles les unes que les autres, les unes plus grosses et les autres plus petites, qui jetaient des rayons plus beaux les uns que les autres (...) » *La voix lui a fait comprendre qu'on n'espère pas assez : « Les pierreries d'où il ne sort pas de rayons, ce sont les grâces qu'on oublie de me demander. » (...) Catherine elle-même avait précisé, dans l'autographe du 10 avril (...) : « La Vierge offrait le globe à Notre-Seigneur. Cela est impossible à rendre. Il me serait impossible de l'exprimer. »* (René Laurentin, *Vie authentique de Catherine Labouré*, pages 184 et 268)

27. Le grand prophète et interprète de Marie-Médiatrice est, sans nul doute, Saint Louis-Marie Grignon de Montfort. Quoique tout son enseignement soit fort utile et précieux, nous nous bornerons cependant à ne citer qu'un court extrait, celui qui nous a paru le plus important. Ainsi, Saint Louis-Marie nous recommande de faire toutes nos actions – dont la plus excellente est certes la communion eucharistique – *PAR MARIE, AVEC MARIE, EN MARIE et POUR MARIE, afin de les faire plus parfaitement par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, en Jésus et pour Jésus.* (Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, n° 257) Ce qu'il développe en ces termes : *Il faut faire toutes ses actions pour Marie. Car, comme on s'est tout livré à son service, il est juste qu'on fasse tout pour elle comme un valet, un serviteur et un esclave ; non pas qu'on la prenne pour la dernière fin de ses services, qui est Jésus-Christ seul, mais pour sa fin prochaine, son milieu mystérieux, et son moyen aisé pour aller à lui.* (ibid. n° 265) Et il conclut : *GLOIRE À JÉSUS EN MARIE ! GLOIRE À MARIE EN JÉSUS ! GLOIRE À DIEU SEUL !* (ibid.)

28. A la même époque que Saint Louis-Marie, nous trouvons un autre grand Docteur : Saint Alphonse-Marie de Liguori. Citant un auteur ancien (sans référence), il nous dit : *Saint Bernard nous exhorte à recourir toujours à cette divine Mère, parce que ses prières sont certainement exaucées par son Fils : « Recours à Marie, je le dis sans hésitation, le Fils exaucera certainement sa Mère. » Et il ajoute : « Mes petits enfants, c'est elle, l'échelle des pécheurs ; elle, ma plus grande confiance ; en elle toute ma raison d'espérer. » Le saint l'appelle l'échelle parce que, comme sur une échelle on ne monte au troisième échelon que si d'abord on ne met le pied sur le premier, ainsi on ne parvient à Dieu que par le moyen de Jésus-Christ, et on ne parvient à Jésus-Christ que par le moyen de Marie.*

(Le grand moyen de la prière, ch. 1, n° 27) Et il continue sur le même sujet : *En conformité de sentiment avec Saint Bernard, parlent d'autres docteurs (...) Saint Bernardin de Sienne dit quelque part (...) : « Par la Vierge, les grâces vitales sont transfusées du chef, le Christ, dans son corps mystique. Dès l'instant que la Vierge-Mère conçut dans son sein le Verbe divin, elle obtint, si j'ose ainsi parler, une certaine juridiction sur toute procession temporelle du Saint-Esprit. De la sorte, nulle créature n'obtiendra de Dieu une grâce qui ne relève de la distribution faite par cette tendre Mère. » (...) Saint Bonaventure écrit de même : « La nature divine tout entière s'étant renfermée dans le sein de la Vierge, je ne crains pas de dire que cette vierge n'ait obtenu une certaine juridiction sur toutes les grâces qui en découlent. Dans son sein, comme dans un océan divin, prennent leur source les fleuves de toutes les grâces. » (ibid.)*

Le témoignage du Vénérable Père Louis du Pont, S.J.

29. Pour terminer, voici le témoignage d'un jésuite espagnol, le Vénérable Louis du Pont (ou de la Puente), qui vécut aux XVI^e et XVII^e siècles : *Notre perte ayant commencé par un homme et par une femme, la Providence a voulu que notre salut commençât de même par un homme et par une femme ; par Jésus-Christ principalement qui est notre chef, notre unique médiateur, et le Père du siècle à venir, et par sa bienheureuse Mère. Tous les hommes peuvent s'adresser avec confiance à l'un et à l'autre, comme à leur Père et à leur Mère. Car l'intention de Notre-Seigneur en choisissant Marie pour sa mère, a été qu'elle fût aussi la Mère et l'avocate des pécheurs ; et que si les pécheurs, par une crainte assez naturelle, n'osaient recourir à lui parce qu'il est non seulement homme comme eux et leur avocat, mais encore leur Dieu et leur juge, ils eussent recours à Marie, qui ne doit point faire à leur égard l'office de juge, mais seulement celui d'avocate, de médiatrice et de Mère (...) Je vous rends grâces, ô Père Éternel, de ce que vous nous avez donné un Père et une Mère de même nature que nous, par l'entremise desquels nous sommes sûrs de ménager notre réconciliation avec vous. Je vous rends grâces pareillement, ô Verbe divin, de ce que vous avez voulu que votre Mère fut aussi la nôtre, et qu'elle nous servît de médiatrice pour nous présenter devant le trône de votre miséricorde, et pour nous garantir des rigueurs de votre justice. (Vén. P. Louis du Pont, Méditations, Tome I, II^e Partie, III^e Méditation, pp. 400-401)*

30. Nous venons de citer le Vénérable Père Louis du Pont ; comme nous aurons encore recours à ses lumières dans le courant de cette étude, et afin de convaincre le lecteur de sa grande autorité en matière de doctrine, voici quelques traits de sa vie et de sa physionomie : *Louis du Pont, espagnol,*

naquit à Valladolid, le 10 de novembre de l'an 1554 (...) Il fut reçu dans la Compagnie de Jésus, à l'âge de vingt ans (...) Ses infirmités s'augmentant de plus en plus, il fut obligé de renoncer tout à fait et à la régence et aux charges. Il se mit donc à écrire, et à donner au public ce qu'il avait appris jusqu'alors, moins par la lecture des livres spirituels, que par sa propre expérience, par l'exercice de l'oraison, et par une continuelle mortification de sa volonté, de ses appétits et de ses sens (...) Sa dévotion particulière était envers le Saint-Sacrement. Il passait les nuits entières dans une profonde contemplation, prosterné à terre, devant le corps de son Dieu et de son Sauveur. Durant le jour, il allait souvent l'adorer ; et c'est dans ces sortes de visites que l'Esprit-Saint l'éclairait extraordinairement, et qu'il lui remplissait le cœur de consolations (...) Il mourut à Valladolid, le 17 de février de l'an 1624 (...) Le Père du Pont apparut depuis sa mort à quelques personnes éclatant de gloire (...) Il se fit voir avec plusieurs marques de la gloire dont il jouissait, mais particulièrement avec la couronne de docteur, pour avoir laissé à l'Église une doctrine salubre, qu'il avait reçue du Saint-Esprit. (Notice sur la vie du Père Louis du Pont, dans les Méditations, Tome I, p. I, II et IV)

Concernant le grand ouvrage du Père Louis du Pont, les *Méditations*, voici l'appréciation d'un analyste contemporain : *La Puente est sans aucun doute l'un des auteurs qui ont le plus largement et durablement influencé la vie spirituelle des catholiques des temps modernes ; il a exercé cette influence essentiellement par ses Meditaciones, ouvrage classique et très répandu jusqu'au XX^e siècle. Suivant le système des trois voies, elles sont l'œuvre d'un pédagogue et d'un théoricien qui domine bien et synthétise souvent heureusement les connaissances de son époque : scripturaires, théologiques, morales et psychologiques. (Dictionnaire de Spiritualité, Tome IX, Col. 273-274) Ces méditations sont de caractère nettement doctrinal, voire intellectuel, mais elles présentent les trésors de la révélation et de la théologie catholique d'une manière qui se veut savoureuse et accessible aux contemporains cultivés. (ibid., Col. 267) On relève l'influence des Meditaciones chez des saints comme Robert Bellarmin, François de Sales, Jeanne de Chantal, Antoine-Marie Claret, Jean Bosco (...) : tous pratiquent et recommandent l'ouvrage de La Puente. (ibid., Col. 268)*

Résumé de ce chapitre et plan des suivants

31. Nous avons parcouru rapidement cinq siècles de la médiation de Marie : ce bref coup d'œil sur la pensée de ceux qui nous ont précédés sur le chemin de la foi nous a permis d'étoffer, par avance, la longue suite de raisonnements que nous allons aborder et qui sont nécessaires à toute

démonstration rigoureuse. Ainsi, la Tradition de l'Église est toujours la référence fondamentale quant à la réalité objective de la médiation de Marie.

Mais ce que la Tradition affirme, la Sainte Écriture le confirme : les chapitres qui suivent nous le montreront.

Principalement, nous verrons que, si Marie est Médiatrice (selon le témoignage de la Tradition), alors Marie exerce sa médiation d'une manière proprement corporelle, et ce, par le biais de la Sainte Écriture, qui affirme explicitement qu'il n'y a qu'un seul médiateur, le Christ (cf. 1 Tm. 2, 5). Ceci revient à dire que notre propos principal sera d'établir que la médiation de Marie se réalise fondamentalement par le biais de la Sainte Écriture, et parallèlement par le biais de la communion eucharistique, laquelle médiation possédant alors et d'une manière tout à fait propre un aspect véritablement corporel. Finalement, dans notre chapitre 7, nous produirons le témoignage de trois Pères de l'Église, afin de sceller et de défendre avec autorité tout ce que nous aurons dit, en général, touchant la médiation de Marie entendue dans son aspect corporel.

Chapitre 2

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MARIE-MÉDIATRICE

Marie-Médiatrice dans la Sainte Trinité et dans l'Église

32. Cette *Première partie* consacrée à la médiation de Marie dans son aspect corporel a pour but d'étudier et de rechercher quels sont les différents aspects et les caractéristiques principales du rôle accompli par Marie lorsqu'elle guide et conduit l'Église, par voie de médiation, au sein de la Trinité, là où elle est déjà et selon un mode tout à fait personnel, c'est-à-dire d'une manière première et parfaite, ou encore *comme membre suréminent et absolument unique de l'Église, modèle et exemplaire admirables pour celle-ci dans la foi et dans la charité*. (Concile Vatican II, *Lumen gentium*, n. 53) Autrement dit, il s'agit de considérer Marie aidant, par volonté divine, et la Trinité, et l'Église, puisque, dans la mesure où elle est Médiatrice entre le Christ et l'Église, Marie permet, par son aide efficace, l'union de la Trinité et de l'Église dans le Christ : *Toute influence salutaire de la part de la bienheureuse Vierge sur les hommes a sa source dans une disposition purement gratuite de Dieu ; elle ne naît pas d'une nécessité objective, mais découle de la surabondance des mérites du Christ, elle s'appuie sur sa médiation dont elle dépend en tout et d'où elle tire toute sa vertu : l'union immédiate des croyants avec le Christ ne s'en trouve en aucune manière empêchée, mais au contraire aidée*. (Concile Vatican II, *Lumen gentium*, n. 60)

33. Dire que Marie, dans le Christ, est médiatrice entre la Trinité et l'Église, et dire que, par le fait même, Marie permet, par son aide, l'union de la Trinité et de l'Église dans le Christ, suppose nécessairement, d'une part, que Marie est dans la Trinité et dans l'Église, et d'autre part, que la Trinité et l'Église sont en Marie. Aussi, quant à la première de ces deux

propositions, Saint Maximilien Kolbe enseigne expressément, parlant de Marie dans la Trinité : *Elle est une créature si élevée que l'un des Pères n'hésite pas à la nommer* complément de la Sainte Trinité. (Lettre au Frère Salezy Mikolajczyk, 28 juillet 1935, dans *L'Immaculée révèle l'Esprit-Saint*, p. 51 ; Saint Hésychius de Jérusalem dit en effet que Marie-Médiatrice est *OLON TES TRIADOS TO PLEROMA* : *le complément total de la Trinité* ; Patrologie Grecque 93, 1461) Plus tard, Saint Maximilien Kolbe développe sa pensée en disant : *Elle, insérée dans l'amour de la très Sainte Trinité, devient dès le premier moment de son existence et pour toujours le complément de la Sainte Trinité.* (Sur l'Immaculée Conception, 17 février 1941, *ibid.*, p. 50) Et parlant de Marie dans l'Église, il déclare : *L'Immaculée sait tout et dirige tout. Il faut consentir à ce qu'elle nous conduise de mieux en mieux, et c'est elle-même, à travers nous, qui fera le plus pour le salut des âmes, pour les conquérir à elle et à travers elle au Cœur de Jésus.* (Lettre au Frère Salezy Mikolajczyk, 28 décembre 1934, *ibid.*, p. 113-114) Ce qu'il avait déjà exprimé d'une autre manière quelques temps plus tôt : *Ouvrons-lui notre cœur et l'âme et le corps et tout sans restriction et sans limites ; consacrons-nous à elle totalement pour être ses serviteurs, ses fils, sa propriété inconditionnelle, pour que, d'une certaine façon, nous devenions elle-même vivant, parlant et agissant dans ce monde.* (Lettre aux Clercs de l'Ordre, 28 février 1933, *ibid.*, p. 113)

La Très Sainte Trinité et l'Église en Marie-Médiatrice

34. Quant à la seconde proposition, que la Trinité et l'Église sont en Marie, Saint Maximilien Kolbe nous dit, d'abord quant à la présence de la Sainte Trinité en Marie : « Le Seigneur est avec vous ! » *O vraiment, Dieu est toujours avec elle, et d'une façon si étroite, si parfaite. N'est-elle pas comme « une partie de la Sainte Trinité » ? Dieu le Père son Père, le Fils de Dieu son Fils, l'Esprit-Saint son Époux ! Et partout où elle va, elle apporte avec elle toute la Trinité Sainte (...)* Là où elle est absente, Dieu, Jésus est absent aussi ; et là où elle est, il y a la Sainte Trinité. » (Méditation, 14 avril 1933, *ibid.*, p. 50) Ensuite quant à la présence de l'Église en Marie, il n'hésite pas à déclarer expressément : *Il faut s'en remettre à l'Immaculée, elle est complètement divine. Il faut se dépouiller complètement de soi, ne rien garder pour soi, absolument rien : il faut que ce soit elle qui fasse tout.* (Conférence, 17 février 1938, *ibid.*, p. 114-115) Et il développe le dernier point en ces termes : *Pour y arriver, nous devons vivre dans son âme, penser par ses pensées, etc., pour qu'il n'y ait pas de différence avec nos manières de voir, de même qu'il n'y a pas de différence entre ses désirs et la Volonté de Dieu.* (Conférence, 24 novembre 1938, *ibid.*, p. 115)

35. Au témoignage de Saint Maximilien Kolbe, ajoutons d'abord celui du Vénérable Père Louis du Pont. Parlant de la Conception Immaculée de Marie, il s'exclame : *Oh ! quel plaisir c'était à la très sainte Trinité de voir cette Vierge si accomplie en toutes sortes de vertus ! Le Père Éternel se glorifiait d'avoir mis au monde une fille si digne de lui. Le Verbe divin considérait avec joie tant de beauté et de grâce en celle qui devait être sa Mère. Le Saint-Esprit était ravi d'avoir trouvé une telle épouse. En un mot, les trois Personnes prirent possession de cette âme sainte, et y établirent leur demeure.* (Méditations, Tome I, II^e Partie, III^e Méditation, p. 409) Et il poursuit, au sujet de la nativité de Marie : *Si plusieurs se réjouirent de la naissance de Saint Jean, parce qu'il était le précurseur de Jésus-Christ, à combien plus forte raison tout le monde devait-il être dans la joie à la naissance de Marie, que Dieu destinait pour être sa Mère ? Cette considération doit produire dans nos cœurs une joie sainte, et nous exciter à louer Dieu, et à féliciter la très sainte Trinité de ce que cette Vierge bien-aimée est venue au monde ; le Père de ce qu'il lui est né une fille ; le Fils, de ce qu'il lui est né une Mère ; et le Saint-Esprit, de ce qu'il lui est né une épouse. O admirable Trinité, qu'heureuse mille fois soit la naissance de cette fille qui vous est si chère ! Communiquez-moi les mêmes sentiments de joie que vous donnez à tant d'autres en cet heureux jour, puisque Marie est née pour moi aussi bien que pour tous les autres.* (ibid., IV^e Méditation, pp. 410-411)

Ensuite, pour résumer toute la Tradition de l'Église jusqu'à nos jours, citons le Pape Jean-Paul II, dans son Encyclique « *Redemptoris Mater* » (*La Mère du Rédempteur*), sur la Bienheureuse Vierge Marie dans la vie de l'Église en marche. Le Successeur de Pierre présente ainsi le rôle de Marie-Médiatrice entre la Sainte Trinité, où Marie est l'Épouse de l'Esprit-Saint, et l'Église, au sein de laquelle Marie occupe la première place : *Le jour de la Pentecôte (...), commence le cheminement de la foi, le pèlerinage de l'Église à travers l'histoire des hommes et des peuples. On sait qu'au début de ce cheminement Marie est présente, nous la voyons au milieu des Apôtres dans le Cénacle « appelant de ses prières le don de l'Esprit » (Concile Vatican II, Constitution Lumen Gentium, n. 59). Son cheminement de foi est, en un sens, plus long. L'Esprit-Saint est déjà descendu sur elle ; elle est devenue son épouse fidèle à l'Annonciation, elle accueille le Verbe du vrai Dieu et rend « un complet hommage d'intelligence et de volonté à Dieu qui révèle dans un assentiment volontaire à la révélation qu'il fait », et même s'en remet tout entière à Dieu par « l'obéissance de la foi » (Concile Vatican II, Constitution Dei Verbum, n. 5), ce pourquoi elle répond à l'ange : « Je suis la servante du Seigneur ; qu'il m'advienne selon ta parole. » (Lc. 1, 38) L'itinéraire de la foi de Marie, que nous voyons en*

prière au Cénacle, est donc plus long que celui des autres rassemblés là : Marie les « précède », « occupe la première place » (Concile Vatican II, Constitution Lumen Gentium, n. 63). (S.S. Jean-Paul II, Encyclique « Redemptoris Mater » (La Mère du Rédempteur), n. 26) Et le Pape ajoute peu après : Dès le premier moment, l'Église regardait Marie à travers Jésus, comme elle regardait Jésus à travers Marie. (ibid.)

Marie médiatrice de la grâce et de la Grâce créée

36. Dans la mesure où Marie, considérée dans la Sainte Trinité, exerce, dans le Christ, l'office de médiatrice entre la Sainte Trinité et l'Église ; et si l'on envisage, non pas les Personnes mises en relation par l'intermédiaire de Marie, mais bien le don – qui est la grâce – que Marie a la charge de transmettre de la Sainte Trinité – dans le Christ – à l'Église ; alors on peut dire que Marie n'a pas de fonction plus haute et plus digne que celle de transmettre à l'Église, dans le Christ, tout le Mystère qu'est la Sainte Trinité elle-même, c'est-à-dire le Mystère propre de la Divinité une et trine, qui est, de par sa nature, la Grâce créée. Autrement dit, Marie-Médiatrice dans la Sainte Trinité révèle à l'Église cette même Trinité divine dont elle fait, d'une certaine manière, partie.

Aussi, à Rome, le 12 avril 1947, lors d'une apparition à un chrétien protestant, Bruno Cornacchiola, Marie proclama clairement qu'elle est, pour toujours, Médiatrice du Mystère du Dieu un et trine dans le Christ, disant : *Je suis Celle qui est dans la divine Trinité. Je suis la VIERGE DE LA RÉVÉLATION.* (cf. Mgr Fausto Rossi, *La Vierge de la Révélation*, p. 18) Mais ce qui est tout aussi important à noter, c'est que Marie, au cours de cette même apparition, adressa à ce chrétien des paroles toutes maternelles et remplies de force et d'encouragement pour l'aider dans son mouvement de conversion vers le souverain Bien qui est Dieu un et trine ; ainsi, elle lui dit, après les paroles citées plus haut : *Tu me persécutes ; arrête maintenant ! Entre dans le troupeau élu, cour céleste sur la Terre. La promesse de Dieu est, et reste immuable : les neuf vendredis du Sacré-Cœur, que tu as observés pour faire plaisir à ta fidèle épouse avant de suivre le chemin de l'erreur, t'ont sauvé !* (ibid.)

Premier principe

Voilà donc un premier principe : *Marie est dans la Trinité pour l'Église, à qui Elle révèle le Mystère même de Dieu, qui est Père, Fils, et Esprit-Saint.*

Aspect corporel de la médiation de Marie : existence et définition

37. Si nous supposons que Marie est médiatrice entre Dieu – dans le Christ – et l'Église, cela revient à envisager la médiation de Marie comme le moyen par lequel le Dieu un et trine se révèle à l'Église : Marie-Médiatrice est alors Celle par laquelle le Mystère de la Sainte Trinité est transmis, par mode de révélation, à l'Église, dans le Christ. Or, de son côté, le Christ est lui aussi médiateur entre Dieu, qu'il est lui-même, et l'Église : le Christ est Celui qui révèle Dieu à l'Église, selon l'enseignement du Concile Vatican II, qui déclare que *le Christ (...) est à la fois le médiateur et la plénitude de toute la Révélation* (Dei Verbum, n. 2). Ainsi, selon notre supposition, nous sommes en présence de deux médiateurs : le Christ et Marie. Ces deux médiateurs sont essentiellement différents et distincts, puisque le Christ et Marie sont tous deux des personnes et que la personne est, de soi, totalement incommunicable. De plus, le Christ est médiateur d'une manière première, ou encore principale, puisqu'il possède et la nature divine, et la nature humaine, alors que Marie ne possède que la seule nature humaine. Donc, selon le témoignage de la Tradition, il existe certainement deux médiateurs, qui sont les deux personnes, distinctes et incommunicables, du Christ et de Marie, le Christ étant médiateur principal, et Marie médiateur secondaire. Or, à tout cela, s'oppose, ou plutôt semble s'opposer ce passage de l'Écriture, qui déclare, par la bouche de Saint Paul : *Il n'y a qu'un Dieu, et qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus* (1 Tm. 2, 5). Aussi, il nous faut introduire une notion qui permette de concilier ces deux affirmations, savoir : celle de la Tradition qui enseigne qu'il y a deux médiateurs, le Christ et Marie ; et celle de l'Écriture, qui déclare qu'il n'y a qu'un seul médiateur : le Christ. Or, la notion permettant une telle conciliation ne peut être que celle de *mystère*, c'est-à-dire ce qui dépasse la raison créée, car seule la notion de mystère permet de concilier le fait qu'une même réalité – ici celle de médiateur – soit, tout à la fois et sous le même rapport, une et double, ou encore, une et multiple. Par conséquent, si Marie est vraiment médiatrice (et c'est ce que nous voulons démontrer), ce ne peut être que d'une manière mystique ou mystérieuse.

38. La médiation de Marie est d'ordre mystique, Marie est Médiatrice si on la considère comme un Mystère par rapport au Christ-Médiateur. Or, ainsi que nous venons de l'établir, ce mystère de la Médiation de Marie repose entièrement sur la notion de personne : il y a deux médiateurs parce que le Christ et Marie sont deux personnes différentes et distinctes. Donc, comme l'homme est essentiellement composé d'une âme spirituelle et d'un corps organique et matériel, il s'ensuit que la médiation de Marie – si on considère Marie comme un Mystère – possède nécessairement deux

aspects absolument essentiels : l'un spirituel, l'autre corporel. Mais, quant à l'aspect spirituel de la médiation de Marie, comme ce qui est spirituel est simple et un, nous sommes réduits, de soi, à ne considérer que l'unique médiation du Christ, avec laquelle se confond alors la médiation de Marie dans son aspect spirituel. C'est ce que Saint Paul met en évidence lorsqu'il associe l'unicité de Dieu, qui *est esprit* (Jn. 4, 24), avec l'unicité du Médiateur, qui est le Christ (voir 1 Tm. 2, 5 cité au n° 37). Par conséquent, par mode d'exclusion, nous pouvons conclure, de ce qui précède, que seul l'aspect corporel de la médiation de Marie permet de considérer Marie comme Médiatrice – d'une manière mystique – avec et dans l'union au Christ-Médiateur.

39. Marie-Médiatrice, considérée d'une manière mystique, et donc, par le fait même, dans son union au Christ-Médiateur, ne peut être conçue comme telle que selon l'aspect corporel de sa médiation. Or, quant au Christ-Médiateur, toujours premier en tant que Dieu, Saint Paul l'appelle, mystiquement, et d'une manière corporelle, *la tête du corps, de l'Église* (Col. 1, 18), ou encore *le chef de tout homme* (1 Co. 11, 3). Ainsi, comme Marie-Médiatrice est nécessairement différente et distincte du Christ-Médiateur, on ne peut appeler Marie-Médiatrice, d'une manière mystique et corporelle, que par la partie de la personne humaine qui n'est pas la tête, c'est-à-dire par tout ce qui est alors proprement le corps : Marie-Médiatrice est donc mystiquement, d'une manière corporelle, *le corps du Christ* (1 Co. 12, 27). Mais la notion de *corps du Christ*, en vertu de l'aspect multiple et composé du corps humain, se rapporte nécessairement, non pas à une seule personne qui serait Marie-Médiatrice, mais bien à plusieurs, ainsi que Saint Paul le confirme, disant : *Nous ne formons, à plusieurs, qu'un seul corps.* (1 Co. 10, 17) Il s'ensuit donc que Marie-Médiatrice, en tant qu'elle est appelée mystiquement le **corps du Christ**, doit être considérée comme un des membres de l'Église, comme une simple fidèle, à qui s'appliquent ces autres paroles de l'Apôtre : *Nul n'a jamais haï sa propre chair ; au contraire, chacun la nourrit et la soigne ainsi que le Christ fait pour l'Église, puisque nous sommes les membres de son corps.* (Ep. 5, 29-30)

Marie-Médiatrice dans la communion eucharistique

40. Selon l'aspect corporel de sa médiation, Marie-Médiatrice doit être considérée comme un membre de l'Église, Corps du Christ. Cela revient à dire que, dans la mesure où la fonction propre de Marie-Médiatrice consiste à révéler à l'Église tout le Mystère du Dieu un et trine dans le Christ, alors Marie-Médiatrice exerce, auprès d'elle-même, l'office de Médiatrice : Marie, simple membre du Corps mystique du Christ, se révèle

à elle-même, par voie de médiation, tout le Mystère de la Sainte Trinité. Et ceci ne peut s'accomplir que dans et par l'acte sacramentel de la communion eucharistique. En effet, selon l'aspect corporel de la médiation du Christ et de Marie, comprise dans un sens mystique, le Christ et Marie sont corporellement distincts et différents l'un de l'autre : le Christ est *Tête*, et Marie est *Corps*. Ainsi en est-il dans la communion eucharistique où, d'une part, le Christ, agissant comme Chef et Tête et décidant lui-même de son mode d'existence, est présent sous les apparences corporelles du pain et du vin ; et d'autre part, Marie, agissant corporellement lors de la manducation du sacrement, manifeste son existence ordinaire de personne humaine. De plus, le Christ-Eucharistie étant nécessairement passif si on le considère comme *vraiment une nourriture* (Jn. 6, 55) et comme *vraiment une boisson* (ibid.), il faut affirmer que c'est réellement Marie qui agit lorsqu'elle porte la main sur le sacrement pour le porter à sa bouche et s'en nourrir : c'est donc vraiment Marie qui, en vertu de la Volonté divine manifestée par l'institution de l'Eucharistie sous forme de nourriture ou de boisson, se révèle à elle-même, d'une manière sacramentelle, la Parole de Dieu incarnée dans le Christ. Autrement dit, dans la communion eucharistique, Marie, par son action humaine, permet au Dieu un et trine de se révéler sacramentellement à elle.

41. L'aspect corporel de la médiation de Marie consiste, pour Marie, à se révéler à elle-même le Mystère de la Sainte Trinité par l'action sacramentelle de la communion eucharistique. Or, premièrement, comme tout ce qui concerne la divinité est essentiellement caractérisé par la notion de plénitude, il s'ensuit que Marie, en communiant à l'Eucharistie, réalise son office de médiatrice selon un mode de plénitude qualitative, c'est-à-dire une plénitude relative à l'objet de sa médiation, qui est le Mystère de la Sainte Trinité. Deuxièmement, Marie, en communiant à l'Eucharistie, réalise son office de médiatrice selon un mode de plénitude quantitative, c'est-à-dire une plénitude relative à la totalité des sujets propres de sa médiation. En effet, nous savons que, pour communier à la divinité, il est nécessaire d'être agréable à Dieu : il faut posséder le don divin de la grâce sanctifiante. Or, d'une part, la médiation de Marie – en tant que Mystère – est fondée sur la notion de personne (voir n° 37) ; et d'autre part, le nom propre de Marie, c'est-à-dire l'expression de toute sa personne, est *pleine de grâce* (Lc. 1, 28). Par conséquent, relativement au sujet de sa médiation, c'est-à-dire toute personne humaine appelée à faire partie du Corps du Christ, qui est l'Église, Marie exerce cette même médiation selon un mode de plénitude quantitative : parce qu'elle est personnellement *pleine de grâce*, Marie est médiatrice entre le Christ, qui est Dieu, et toute et chacune des personnes qui composent l'Église. Finalement, tout ceci permet de dire

que, lorsque, en vertu de sa plénitude de grâce, Marie communie à l'Eucharistie, elle le fait nécessairement et directement en tant que médiatrice, dans le Christ, entre la Sainte Trinité et l'Église considérée dans toute sa plénitude, ou encore envisagée selon la totalité des élus de Dieu dans le Christ ; et que, par le fait même, ce n'est que d'une manière indirecte que Marie communie à l'Eucharistie pour se révéler à elle-même – en tant que simple membre de l'Église – tout le Mystère de la Sainte Trinité. En résumé, Marie, en communiant à l'Eucharistie en vertu de sa plénitude de grâce, réalise son office de médiatrice selon un mode de plénitude qualitative et quantitative, c'est-à-dire une plénitude relative tant à l'objet qu'à la totalité des sujets propres de sa médiation.

42. En communiant à l'Eucharistie, Marie réalise sacramentellement, d'une manière absolument pleine, aussi bien qualitativement que quantitativement, l'office de sa médiation, qui est de révéler à l'Église, dans le Christ, tout le Mystère du Dieu un et trine. Mais, comme, d'une part, le Christ-Médiateur est Celui dont le corps humain vivant, visible et matériel, sert d'intermédiaire et de moyen pour permettre à l'Église de voir le *Dieu invisible* (Col. 1, 15), ainsi que le Christ lui-même l'a expressément déclaré, disant : *Nul ne vient au Père que par moi (...) Celui qui m'a vu, a vu le Père* (Jn. 14, 6 et 9) ; et comme, d'autre part, le sacrement de l'Eucharistie, en tant qu'il contient réellement le *pain de Dieu* (Jn. 6, 33) *fait chair* (Jn. 1, 14), est appelé, et est vraiment, sous mode sacramentel, le *corps du Christ* (1 Co. 10, 16) ; nous pouvons conclure, de tout ce qui précède, que Marie-Médiatrice révèle à l'Église le Mystère de la Sainte Trinité au moyen du Corps sacramentel du Christ, tout comme le Christ-Médiateur accomplit la même action au moyen de son Corps personnel et historique.

Deuxième principe

Voici donc un deuxième principe : *Mystiquement, c'est-à-dire relativement à son essence même, la médiation de Marie possède véritablement et réellement un aspect proprement corporel, aspect qui trouve son origine dans le corps même de Marie-Médiatrice agissant dans l'acte de la communion eucharistique.*

Fondement scripturaire de la médiation de Marie

43. La Révélation divine consiste, pour Dieu, à se révéler lui-même en personne : *Il a plu à Dieu, dans sa sagesse et sa bonté, de se révéler en personne.* (Concile Vatican II, Dei Verbum, n. 2) Par le fait même, comme

il y a trois personnes divines, la Révélation divine est fondamentalement un acte trinitaire. C'est pourquoi le Christ, qui est le Fils éternellement engendré par le Père dans l'Esprit-Saint, est appelé *la plénitude de toute la Révélation* (ibid.). Or, Marie-Médiatrice, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus (voir n° 36), est Celle qui est dans la Divine Trinité. Donc, on peut dire que lorsque Dieu se révèle en tant que Trinité, il révèle aussi, implicitement, la personne de Marie-Médiatrice.

Mais, comme Marie exerce sa fonction de médiatrice par l'intermédiaire du sacrement de l'Eucharistie envisagée comme communion (voir n° 42), la Révélation que Dieu fait de lui-même en tant que Trinité ne peut contenir en elle la révélation de Marie-Médiatrice que dans la mesure où cette même révélation témoigne du Mystère de la Communion eucharistique, et ce, d'une manière tout à fait explicite et ouverte, puisqu'il s'agit ici d'un sacrement, et que tout sacrement comporte essentiellement un aspect sensible et apparent.

44. Étant donné que nous traitons de la médiation de Marie dans son aspect corporel (voir n°^{os} 38 et 42), la Révélation trinitaire de Dieu, par rapport à l'Eucharistie, et concernant Marie-Médiatrice, ne peut pas se trouver ailleurs que dans la Sainte Écriture, qui est l'aspect corporel de la Révélation divine, ou encore, *la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit*. (Concile Vatican II, Dei Verbum, n. 9) Or, dans la Sainte Écriture, au verset 57 du chapitre sixième de l'Évangile de Saint Jean, nous trouvons, en une seule et même phrase, la Révélation que Dieu fait de lui-même, en tant que Trinité, et, dans une commune relation, la Révélation explicite du Mystère de la Communion eucharistique. Donc, ce verset de la Sainte Écriture (Jn. 6, 57) peut être donné comme un fondement sûr de la médiation de Marie dans son aspect corporel. Mais, par le fait même, c'est-à-dire, étant donné que ce passage scripturaire traite implicitement de la médiation de Marie dans son aspect corporel (puisque'il en possède toutes les caractéristiques propres), nous devons nécessairement lire et comprendre ce texte à l'aide de notions essentiellement humaines, c'est-à-dire non pas directement comme étant la Parole de Dieu, simple et unique (car spirituelle), mais bien comme étant humainement – car corporellement – *les paroles de Dieu* (Jn. 3, 34 – cf. Concile Vatican II, Dei Verbum, n. 4), qui sont toujours multiples en elles-mêmes.

45. Si nous avons choisi le texte de Jean 6, 57 (que nous analyserons en détail au Chapitre 3), c'est parce qu'il correspond pleinement aux caractéristiques propres de la médiation de Marie dans son aspect corporel (voir n°^{os} 43 et 44). En effet, d'une part, la médiation de Marie dans son

aspect corporel possède les caractéristiques suivantes : la première, qui est absolument essentielle, est sa dimension corporelle ; la deuxième, qui est relative à son mode d'exercice, est qu'elle s'accomplit par le moyen de la communion eucharistique ; la troisième, qui est relative à son objet, est qu'elle permet à la Très Sainte Trinité de se révéler en personne. D'autre part, le passage scripturaire de Jean 6, 57 possède les caractéristiques suivantes : la première est sa dimension corporelle, puisqu'il s'agit d'un texte écrit ; la deuxième est que ce texte utilise le moyen de la communion eucharistique pour nous parler, puisqu'il décrit la communion de vie, par mode de nutrition, entre le Christ et l'Église ; la troisième est qu'il permet à la Très Sainte Trinité de se révéler au lecteur, puisqu'il décrit la comparaison entre la Vie divine trinitaire et la communion eucharistique. Aussi, de tout ceci, étant donné que la Sainte Écriture, en tant qu'elle contient *les paroles de Dieu* (Jn. 3, 34 – voir n° 44), est pleinement incluse et comprise dans le mystère eucharistique, qui est celui de l'unique Parole de Dieu communiquée à l'homme, on peut affirmer que la Sainte Écriture en général, et le passage de Jean 6, 57 en particulier, est le moyen exclusivement corporel, qui est parallèle au mystère de l'Eucharistie et inclus en lui, moyen par lequel Marie-Médiatrice révèle à l'Église, dans le Christ, le Mystère de la Sainte Trinité. Par le fait même, en vertu des deux sens de la médiation de Marie, le passage de Jean 6, 57, s'il vient de Dieu par Marie, doit de même être lu et interprété par l'Église au moyen et par l'intermédiaire de Marie.

La médiation de Marie par le biais de la Sainte Écriture

46. Comme nous venons de le rappeler (voir n° 45), l'objet de la médiation de Marie est la Sainte Trinité elle-même. Cela veut dire que Marie est médiatrice, par mode de révélation, entre la Sainte Trinité et l'Église. Mais, comme nous avons vu que Marie se révèle à elle-même, par le biais de la communion eucharistique, tout le Mystère de la Sainte Trinité (voir n° 40) ; et en vertu du rapport d'inclusion entre la Sainte Écriture et le mystère eucharistique (voir n° 45) ; nous pouvons dire aussi que Marie, par le biais de la Sainte Écriture, se révèle à elle-même le Mystère de la Sainte Trinité, Mystère contenu, non pas directement dans l'unique Parole de Dieu, mais bien indirectement dans les multiples paroles de Dieu qui composent la Sainte Écriture. Autrement dit, par rapport à l'objet de sa médiation, Marie est médiatrice entre la Sainte Trinité et sa propre personne. Or, d'une part, Marie, en tant que médiatrice, est Celle qui est dans la Divine Trinité : Marie ne peut être médiatrice entre la Sainte Trinité et sa propre personne que si cette dernière fait partie, d'une certaine manière, de la Sainte Trinité (voir n° 33). D'autre part, la Sainte Trinité, en

tant qu'objet de la médiation de Marie entre la même Sainte Trinité et la personne même de Marie, est Celle qui est en Marie ; c'est-à-dire que la Sainte Trinité, révélée dans le Christ par le biais de la Sainte Écriture composée de multiples paroles divines, est dans toute personne humaine qui accueille librement en elle cette Révélation, ainsi que le Seigneur le confirme, disant : *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons chez lui notre demeure.* (Jn. 14, 23) De plus, comme il s'agit ici de la médiation de Marie s'exerçant par le biais de la Sainte Écriture, et comme la même Écriture Sainte est, de soi, uniquement corporelle et matérielle – puisqu'elle est de l'ordre du signe – nous devons considérer que la médiation de Marie ne s'exerce, dans le cas présent de la Révélation par le biais de la Sainte Écriture, que d'une manière corporelle. Autrement dit, Marie-Médiatrice, quoiqu'étant – par mode de médiation – en communion corporelle et spirituelle avec la Sainte Trinité par le biais du mystère eucharistique, cependant, ici, elle n'est qu'en communion corporelle avec ce même mystère de la Sainte Trinité ; par le fait même, Marie, dans l'acte de la Révélation par le biais de la Sainte Écriture ne peut et ne doit être envisagée que selon son corps, et non pas selon toute sa personne, c'est-à-dire corps et âme. Par conséquent, de tout ce qui précède, nous pouvons aisément conclure, premièrement, que ce qui est uniquement corporel – c'est-à-dire Marie – est dans ce qui est uniquement spirituel – c'est-à-dire Dieu – et deuxièmement, que ce qui est uniquement spirituel – toujours Dieu – est dans ce qui est uniquement corporel – Marie. Par le fait même, nous pouvons dire que, considérée comme médiatrice entre la Sainte Trinité et l'Église, Marie, qui possède un corps, est semblable à Dieu, qui *est esprit* (Jn. 4, 24) : elle est la nouvelle Ève, qui a été créée, ainsi qu'Adam, *à la ressemblance de Dieu* (Gn. 5, 1).

47. En Jean 6, 57, Dieu-Trinité se révèle lui-même à l'Église par Marie-Médiatrice. Or, nous venons de voir que, en tant que médiatrice entre la Sainte Trinité – dans le Christ – et l'Église, Marie est semblable à Dieu-Trinité. Donc, lorsque Dieu-Trinité se révèle lui-même, il ne peut pas – parce qu'il l'a voulu ainsi – ne pas révéler, par le fait même, la personne humaine de Marie qui lui est semblable : la Révélation de Dieu-Trinité, dans la Sainte Écriture, est absolument inséparable de la Révélation de Marie-Médiatrice, et ce, d'une manière simple et une, en vertu du caractère simple de la divinité, toujours première pour ce qui concerne le fait de la Révélation. Mais comme Marie n'est semblable à Dieu-Trinité que parce qu'elle est médiatrice, c'est-à-dire intermédiaire entre la Sainte Trinité et l'Église, nous devons affirmer nettement que, lorsque Dieu-Trinité se révèle lui-même dans la Sainte Écriture, Marie-Médiatrice, en tant que

personne humaine semblable à Dieu-Trinité, sert de point de comparaison et de lieu de passage obligé pour lire et pour interpréter, dans l'union de l'Esprit de Dieu, la Révélation trinitaire de Jean 6, 57.

Troisième principe

Par conséquent, *par mode de principe*, nous pouvons conclure que, lorsque Dieu se révèle lui-même en tant que Trinité, dans Jean 6, 57, on ne peut pas ne pas appliquer aux notions divines contenues dans ce texte toutes les notions pleinement humaines qui se rapportent directement à ces mêmes notions divines. Cela veut dire que nous devons nécessairement comparer la vie trinitaire – qui est essentiellement une et triple, une par l'essence divine, triple par les personnes – à la vie humaine – qui est elle aussi, et elle seule, une et triple, puisque une et multiple, une par l'âme spirituelle sanctifiée par la grâce, et multiple par le corps animal, organique, et matériel. *C'est là notre troisième principe* – conséquence des deux premiers (voir n^{os} 36 et 42) – qui va nous permettre d'analyser en détail le passage scripturaire de Jean 6, 57.

Chapitre 3

JEAN 6, 57

LA VIERGE PUISSANTE DE LA NATIVITÉ

Différentes versions de Jean 6, 57

48. Le passage scripturaire de Jean 6, 57 contient des paroles du Christ lui-même : en tant que tel, ce texte est l'expression de la Parole de Dieu adressée aux hommes par l'intermédiaire du Christ en personne. Mais en tant que l'Église lit ces paroles de Jean 6, 57 au moyen du livre inspiré qui s'appelle Bible, ou Écriture Sainte, il s'agit aussi, et tout en même temps, de la Parole de Dieu adressée aux hommes par l'intermédiaire de Marie-Médiatrice, puisque premièrement, le rédacteur de ce texte est Saint Jean, un des membres de l'Église, et que deuxièmement, l'Église reçoit toute Révélation trinitaire d'ordre exclusivement corporel – c'est-à-dire par le biais de la Sainte Écriture – par l'intermédiaire de Marie-Médiatrice (voir n° 45). Donc, comme d'une part, Marie-Médiatrice, dans le cadre de sa médiation touchant la Sainte Écriture, doit être considérée uniquement selon son corps ; et comme d'autre part, ce qui est exclusivement corporel est nécessairement composé et multiple ; il s'ensuit que le passage de Jean 6, 57, envisagé comme la Parole de Dieu adressée aux hommes par l'intermédiaire de Marie-Médiatrice, ne peut pas – en tant que Révélation trinitaire révélant Marie-Médiatrice (voir n° 47) – ne pas posséder plusieurs (au moins deux) versions écrites de l'unique Parole de Dieu révélée par le Christ. Autrement dit, le passage scripturaire de Jean 6, 57, quoique ne possédant qu'une seule et unique formulation humaine dans l'esprit du Christ qui est Dieu, possède cependant, et nécessairement au moins deux formulations différentes, écrites par l'homme – ici Saint Jean – guidé dans la foi, par l'Esprit de Dieu. Par le fait même, dans notre interprétation de Jean 6, 57 par l'intermédiaire de Marie-Médiatrice, nous

aurons à tenir compte des diverses expressions que nous pourrions rencontrer dans les différentes versions ou traductions de la Sainte Écriture.

49. Dans la Bible de Maredsous, nous trouvons la traduction française suivante : *Tout comme le Père, qui m’a envoyé, est vivant, et comme je vis par le Père, ainsi celui qui me mange vivra par moi.* (Jn. 6, 57 – Bible de Maredsous, édition 1990 – Cette version de la Bible a été établie par les moines de l’Abbaye de Maredsous, en Belgique, avec la collaboration des moines de l’Abbaye de Hautecombe, en France.) Cette première traduction, pour ce qui regarde la première proposition de la phrase, met l’accent sur la Vie du Père et du Fils dans l’Esprit-Saint ; elle est donc proche de celle donnée par le Catéchisme de l’Église Catholique, où on lit : *De même qu’envoyé par le Père, qui est vivant, Moi, Je vis par le Père, de même, celui qui Me mange, vivra, lui aussi, par Moi.* (n° 1391) La seconde traduction est celle de la Vulgate latine. Saint Jérôme traduit ainsi l’original grec : *Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem ; et qui manducat me, et ipse vivet propter me.* (Jn. 6, 58 – Dans la Vulgate latine, le verset 57 est numéroté 58.) Cette seconde traduction donne un autre sens à la première proposition de la phrase : l’accent est mis ici sur l’envoi du Fils par le Père, envoi accompli dans la relation à la Vie divine trinitaire ; ainsi, cette seconde traduction est voisine de celle donnée par le Lectionnaire liturgique français, où il est écrit : *De même que le Père, qui est vivant, m’a envoyé, et que moi je vis par le Père, de même aussi celui qui me mangera vivra par moi.* (Il faut toutefois noter une différence entre cette dernière traduction et le texte de la Vulgate, car le verbe *manducat* doit se traduire par le présent *mange*, et non pas par le futur *mangera*.) Ainsi, le passage scripturaire de Jean 6, 57, quant à la première proposition de la phrase, apparaît clairement comme la révélation du Père et du Fils agissant trinitairement (le Saint-Esprit étant sous-entendu lorsqu’on parle communément du Père et du Fils), laquelle révélation peut être décrite de deux manières conjointes : ou bien le Père et le Fils, au Ciel comme sur la terre où ce même Fils a été envoyé, vivent relativement l’un à l’autre dans l’union de l’Esprit-Saint (comme il est dit dans la conclusion de l’Oraison Collecte de la Messe) ; ou bien le Père envoie son Fils tout en demeurant uni à Lui par le lien de la Vie, qui est celui de l’Esprit vivifiant (Credo).

La vie divine à la lumière de la vie humaine en Jean 6, 57

50. Si nous comparons et expliquons le texte de Jean 6, 57 à l’aide des concepts propres de la personne humaine, c’est-à-dire si nous comparons la vie divine trinitaire à la vie humaine qui est tout à la fois spirituelle et corporelle, alors nous allons voir que les deux manières différentes par